Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260605-202654-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 10
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 13h00, après convocation légale, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (10) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Groussard Éric, Poirier Anne-Marie, Roulin Anita, Serrand Caroline, Bellayer Angélique

Absents excusés (5) : Ronceray Dominique, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Croissant Élodie

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) :
Ronceray Dominique donne pouvoir à Thiken Christine
Thébert Mickaël donne pouvoir à Roulin Anita
Pottier Stéphane donne pouvoir à Dorgère Magali
Monnier Xavier donne pouvoir à Bellayer Angélique
Croissant Élodie donne pouvoir à Thébert Aurélien

Secrétaire de séance : Thiken Christine

2026/54 – Sénatoriales, élection des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. Éric GROUSSARD
M. Pascal LORHO
Mme Angélique BELLAYER
Mme Caroline SERRAND

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :
Liste A :
Titulaires : Aurélien Thébert, Magali Dorgère, Philippe Hubert
Suppléants : Angélique Bellayer, Pascal Lorho, Christine Thiken

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260605-202654-DE

c) Élection des délégués titulaires et suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :
Liste A : 15 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A :
Titulaires : 3 sièges
Suppléants : 3 sièges

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire, Aurélien Thébert

MAIRIE LE PERTRE
35370 ILLE-et-Vilaine